



On m'a coupé mon droit au rsa car je touche la pch pour enfant

Par **gomes da fonseca emmanuel**, le 19/10/2018 à 14:56

bonjour, la caf m'a interrompu mes prestations durant deux mois, et quand mes droits ont été remis, ils ont prélevé directement 3900e, ils me coupent le rsa (c'est la 2ème fois en deux ans) prétextant que la pch est incluse dans l'assiette des ressources du rsa, chose contredite par la jurisprudence du conseil d'état du 10/02/2017, depuis septembre 2016 ils me coupent un coup le rsa, ensuite la mpi que j'ai récupéré depuis et la ppa, comment faire pour récupérer mes droits depuis 2016? car je vis seule avec mes 3 enfants dont mes deux derniers qui sont porteurs d'handicap et là ça devient dur à gérer d'autant que hier j'ai su qu'ils aller encore me prendre 217e/mois. je n'ai reçu aucun courrier ni par voie postale ni sur le site de la caf me disant quelle somme je suis censée leur devoir, ils ne laisse le temps de ne faire aucun recours et prélèvent directement sur mes prestations.
merci

Par **youris**, le 19/10/2018 à 15:00

bonjour,
vous pouvez vous rendre dans les locaux de la caf, ou saisir le médiateur qui existe dans chaque caisse.
personnellement, j'ignore la signification des sigles que vous indiquez:
"pch", "mpi", "ppa".
salutations

Par **stellios**, le 19/10/2018 à 15:03

bonjour,
pch : prestation de compensation du handicap
mpi : majoration parent isolé
ppa : polulation couverte par la prime d activité

Cdt